

PROGRAMME DE LA PREPARATION

AIDE-SOIGNANTE

Pour la préparation aux épreuves écrites

- Français : techniques rédactionnelles de la dissertation, du résumé, du commentaire de texte, de la synthèse de documents : plus de 600 sujets d'actualités traités avec corrigé type,
- Orthographe, mathématique : nombreux QCM et fiches pratiques, conversions, 4 opérations
- Biologie : plus de 800 fiches de cours et nombreux QCM et sujets d'annales,
- Actualités sanitaires et sociales : 1 QCM (40 à 60 questions) ainsi qu'une fiche (résumé d'actualité de ± 50 pages) mis en ligne tous les mois,
- Fiches sur les grands thèmes sanitaires et sociaux : nous vous proposons un ensemble de plus de 1.000 pages (actualisé en permanence) vous permettant d'aborder de façon synthétique, rapide et efficace les événements et débats d'actualité pour préparer vos écrits,
- Tests Psychotechniques : plus de 1600 questions avec explications et corrigés,
- Correction personnalisée : 18 sujets (au choix) à renvoyer ainsi que 2 concours blancs.
- Annales AS : Près de 500 sujets d'annales récentes (2010 / 2016)

Pour la préparation aux épreuves orales

- DVD de préparation à l'oral : il vous permettra d'aborder de façon interactive et ludique l'épreuve d'oral.

Après une présentation théorique de l'épreuve, notre présentateur vous posera une série de questions ou vous aurez un temps déterminé pour répondre.

Les séries de questions ont été élaboré par notre équipe pédagogique et vous permettront de caler votre timing et de comprendre comment aller à l'essentiel dans vos réponses le jour du concours.

- 2 livrets de 100 pages : en complément du DVD ils vous permettront de :

- Cerner vos motivations et votre personnalité,
- Mettre en valeur vos expériences professionnelles,
- Gérer votre stress,
- Connaitre les attentes du jury,
- Approfondir la connaissance de votre futur métier,
- Voir les questions les plus posées à l'oral,
- Savoir quel comportement à adopter pendant l'entretien.

Les + de la Prépa LeSocial.fr

- Vous pouvez joindre à tout moment par email votre correcteur pour des renseignements concernant vos écrits (incompréhension d'une note ou d'un commentaire, demande de renseignements complémentaires), vous pouvez également joindre nos responsables pédagogiques tous les jours par email ou téléphone (0967.318.100) aux heures de bureau pour des renseignements plus généraux (oral, organisation de travail,...)
- Un accès illimité pendant 1 an à notre base écrits professionnels : plus de 5.500 écrits du social : mémoires, fiches de lecture, rapports de stages,...
- 3 conventions de stage (option: + 90 €) Si vous êtes éligible à la formation professionnelle, nous pouvons vous fournir 3 conventions de stage de découverte (non rémunéré et d'une durée de moins de 2 mois chacun). Dans ce cas, il vous suffit de nous contacter en ligne ou par téléphone au 09 67 31 81 00.

Conditions d'admission

Épreuves de sélection

Les épreuves se divisent en deux parties : dans un premier temps, une épreuve d'admissibilité écrite. Si cette épreuve est validée, elle permet d'accéder à l'épreuve d'admission qui se fait par un entretien oral.

1 - Épreuve écrite d'admissibilité

Dispense

Cette épreuve écrite ne concerne pas les candidats qui bénéficient d'une dispense de l'épreuve écrite, à savoir :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français comme BAC, BTS...
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation continue initiale ou continue français (notamment BEP Sanitaire et Social, B.E.P.A. Option Services aux Personnes, CAP Petite enfance...)
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'État d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

De plus, pour les formations passerelles (Auxiliaire de Puériculture, DEAVS et mention complémentaire) pas besoin de passer le concours d'entrée.

L'épreuve écrite se décompose en deux parties :

- À partir d'un texte de culture générale :
 - Expliquer les idées principales d'un texte
 - Commenter les aspects essentiels d'un sujet traité
- Une série de dix questions :
 - Cinq questions de biologie humaine
 - Trois questions portant sur les quatre opérations numériques
 - Deux questions d'exercices mathématiques de conversion.
- Cette épreuve écrite, d'une durée de deux heures, est notée sur 20 points. Vous êtes considéré comme admissible si vous obtenez au moins 10/20.

2 - Épreuve orale d'admission

Elle se divise en deux parties :

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant.

Cette épreuve orale d'admission est notée sur 20 points. L'admission définitive dans un institut de formation d'aides-soignants est subordonnée à la production :

- Au plus tard, le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession ;
- Au plus tard, le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Devenez Aide Soignante

Qui est l'aide-soignante ?

L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire retrouver, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extra hospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences, et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Aptitudes

Avoir le goût du contact, savoir identifier les besoins fondamentaux de la personne et apprécier son état de santé, notamment lors d'une situation d'urgence (ex : une chute qui peut sembler anodine à priori peut avoir de graves séquelles pour une personne âgée) ; organiser son travail au sein d'une équipe ; connaître les techniques et les règles de sécurité lors des déplacements d'une personne ; maîtriser les protocoles d'entretien des locaux et du matériel. Une bonne santé physique est recommandée dans la mesure où les déplacements des personnes sont fréquents.



Définition du métier

Dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

Référentiel Activités

- 1 - Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
- 2 - Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
- 3 - Aider l'infirmier à la réalisation de soins
- 4 - Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits
- 5 - Entretenir des matériels de soin
- 6 - Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins
- 7 - Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
- 8 - Accueillir et accompagner des stagiaires en formation

Référentiel compétences

Unité 1 : Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie

Unité 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne

Unité 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne

Unité 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes

Unité 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

Unité 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Unité 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

Unité 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle.